

SEANCE du 23 mai 2020

Convocation du 19/05/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire sortant, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, JACQUET Aurore, MATRAT Marie-Josèphe, MICHEL Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo, VARAGO Claudine.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PIERRAT Patrick, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

Mme MICHEL Jacqueline, la doyenne d'âge a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM. QUINAULT Georges et PROCACCIOLI Lorenzo.

Election du Maire :

Candidat : Patrick PIERRAT

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- M. Patrick PIERRAT a obtenu 10 voix

M. Patrick PIERRAT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Election des adjoints :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal a fixé à UN, le nombre d'adjoint au maire.

Sous la présidence de M. Patrick PIERRAT, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de l'adjoint.

Il a rappelé que l'adjoint est élu selon les mêmes modalités que le Maire.

Candidats : Marie-Josèphe MATRAT, Patrick DUFOUR, Claudine VARAGO

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

- Marie-Josèphe MATRAT a obtenu 7 voix
- Patrick DUFOUR a obtenu 1 voix
- Claudine VARAGO a obtenu 3 voix

Mme Marie-Josèphe MATRAT, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Le conseil municipal décide de déléguer certaines attributions au Maire :

- Autorisation de signature pour les marchés de fournitures et de travaux jusqu'à 3.000 € HT
- Autorisation de délivrance des concessions dans le cimetière communal
- Autorisation d'ester en justice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

Fait à La Forestière, le 23 mai 2020

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

Le Maire, M. Patrick PIERRAT